

8ÈME APPEL À PROJETS INTERREG

## INTERREG France (Manche) - Angleterre

Le programme de coopération transfrontalière entre la France et l'Angleterre (INTERREG) lance des appels à candidatures sans thématique scientifique pré-définie. Ils sont peu sélectifs. Le consortium déposant une candidature doit être constitué à parité par des partenaires français et anglais. L'aide octroyée se situe entre 1 et 2 M€.

Le programme de coopération transfrontalière entre la France et l'Angleterre dit "INTERREG" vise à soutenir le **développement de la région frontalière entre les deux pays voisins**. Travailler dans un cadre transfrontalier a vocation notamment à permettre aux partenaires impliqués d'élaborer une solution unique à un problème commun tout en bénéficiant des compétences et de l'expérience des uns et des autres.

Le programme "INTERREG" s'inscrit pleinement dans la stratégie Europe H2020 et ses 5 grands objectifs que sont l'emploi, la **recherche et le développement** (R&D), le changement climatique et l'énergie durable, l'éducation et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ces objectifs répondent aux 3 priorités spécifiques suivantes :

1. *Soutenir l'innovation face aux défis éco-sociétaux de l'Espace France (Manche) Angleterre*
2. *Soutenir la transition vers une économie sobre en carbone dans cet espace*
3. *Renforcer l'attractivité de cet espace*

En ce qui concerne l'objectif R&D, il n'y a pas de thématiques scientifiques pré-définies. Toutefois dans le présent INTERREG les sciences maritimes sont de fait mises en avant et les partenaires anglais doivent se positionner avant mars 2019 (date de sortie de l'Angleterre de l'UE), ce qui représente dont une opportunité pour les partenaires français. Le critère d'impact est un critère de sélection essentiel puisque les financements obtenus sont destinés à accroître la compétitivité des territoires.

**Quels sont les territoires éligibles ?** Pour l'Angleterre, l'espace du Programme couvre les côtes anglaises sud et est, des Cornouailles au Norfolk, alors que pour la France - de la côte nord du Finistère au Pas-de-Calais ([voir la carte interactive](#))

**Qui peut candidater ?** Le partenariat monté doit obligatoirement compter au moins un partenaire français et un partenaire anglais, les deux étant basés dans l'Espace du Programme. Le consortium ainsi constitué devra comporter autant de partenaire français que de partenaires anglais.

**Quelle est la date limite ?** Pour le 8ème appel à projets la date limite est fixée au 18 janvier 2018 pour une publication des résultats attendue pour le 27 mars 2018.

**A hauteur de combien le financement obtenu s'élève ?** On estime à 1 à 2 millions d'euros le montant total dont le consortium peut disposer pour conduire son projet sur une durée pouvant aller de 42 à 46 mois. Ce financement est inférieur aux soutiens habituelles issus du programme H2020 mais le taux de succès des candidatures aux INTERREG est élevé (60 à 80% de taux de succès si la construction du projet s'est faite avec l'animateur pour s'assurer une bonne compréhension du projet par le comité d'expert). 75% du coût des travaux de recherche est financé, avec un complément composé de frais généraux forfaitisés.

➡ [Consultez la procédure de candidature en ligne](#)

➡ [Utilisez la plateforme de recherche de partenaire](#)



18 janvier 2018